Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_03B-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-003 – RH – Modification du tableau des effectifs

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
26	20	14	pour : 20 contre : 0	Abstentions : 3

Date de la convocation : Mercredi 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVE, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, François PÉRIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, Sophie LOLIVE, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY

Pouvoirs : Patrick CAILLEAU a donné pouvoir à Noëlle CHENOT, Éric MAHÉ a donné pouvoir à Vincent TANGUY, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON

Absence : Patrick CAILLEAU, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Thierry JOUBERT, André MARNIER, Éric MAHÉ.

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 34 ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_03B-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

Filière technique

- Augmentation du temps d'emploi du poste d'aide cuisine N°2 pour le faire passer de 30/35ème à 31/35ème
  Cette augmentation d'une heure par semaine est nécessaire pour assurer la livraison des repas à la Trinité-Surzur

Toutes les filières (sauf la police municipale)

Il est proposé d'ajouter une colonne pour préciser que les postes peuvent être pourvus, par défaut, par un agent contractuel lorsqu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 20 votes pour et 3 abstentions *(Sylviane Pedron avec pouvoir, et Chantal Charreron).*

MODIFIE le taux d'emploi du poste d'aide cuisine N°2 pour le faire passer de 30/35ème à 31/35ème à compter du 1er février 2026

AUTORISE la possibilité de recruter un agent contractuel dans le cas où un poste n'a pas pu être pourvu par un agent titulaire (sauf pour la filière de la police municipale)

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence, comme annexé

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération :

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 21 janvier 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 13/02/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260121-DCM2026_03B-DE

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr